

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Séance du 23 janvier 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Date de convocation : 16/01/2024
Date d'affichage : 16/01/2024

DELIBERATION N° 2024/05

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Etaient présents : Mrs Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Alexandre COLIN, Mme Marie VAN DEN BERGHE (arrivée à 20h30) - Mrs Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Mmes Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY et M. Denis DERVIN

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

OBJET : parc éolien « LES BOUCLES DU VINCOU »

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est ouverte depuis le 8 janvier et jusqu'au 9 février 2024 pour le dossier de demande d'autorisation environnementale déposée par la SARL Parc éolien « LES BOUCLES DU VINCOU » en vue d'exploiter un parc éolien sur la commune de Peyrat de Bellac.

Blanzac étant situé dans le périmètre des 6 kilomètres du projet, Monsieur le Préfet demande que le Conseil Municipal émette un avis.

Ainsi, au vu du dossier présenté, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

Fait à Blanzac, le 24 janvier 2024

Le Maire,
P. Roumilhac

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le 25/01/24



